

Conseil d'administration du 10 mars 2022

Le conseil d'administration du Parc national du Mercantour s'est réuni, ce jour à 10 heures, sous la présidence de Charles-Ange Ginésy, à l'Hôtel du Département, en présentiel et en visio-conférence.

A cette occasion, Carine Roussel récemment nommée sous-préfète Nice Montagne, a pu assister à sa première séance en qualité de Commissaire du Gouvernement. Cette dernière connaît, par ailleurs, très bien le Parc puisqu'elle a siégé durant deux ans en qualité d'administratrice au titre de sous-préfète de Barcelonnette.

Outre les points récurrents tels que l'adoption du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021 et le compte-rendu des décisions prises par la directrice, les administrateurs ont examiné plusieurs points budgétaires et comptables :

- ils ont ainsi approuvé le compte financier 2021 à l'issue de la présentation par l'agent comptable des grands axes de l'exécution budgétaire de l'année 2021 ;
- ils ont également fixé le seuil d'immobilisation des biens corporels ;
- suite à la tempête Alex, des prestataires bénéficiaires de la marque « Esprit Parc national » de la Vésubie et de la Roya ainsi que le SLAM (6 « Taxiteurs Merveilles ») ont vu leur activité impactée en 2021. Afin de les soutenir, le conseil d'administration a approuvé l'exonération exceptionnelle de la redevance 2021 de 25 professionnels marqués et du concessionnaire concerné ;
- Le SLAM et MGD, respectivement attributaires des concessions de service public dites des « Taxiteurs Merveilles » et des « Accompagnateurs Merveilles » ont continué de subir les effets de la tempête en 2021 (accès toujours difficiles aux sites, baisse de fréquentation et du chiffre d'affaires, ...). Or, ces contrats arrivent à échéance en 2022. Le conseil d'administration a donc décidé de ne pas relancer de procédure de renouvellement et de prolonger de deux ans les CSP actuelles. Une nouvelle consultation sera donc lancée fin 2023/début 2024, les conditions normales d'exploitation devraient alors être réunies.

Les administrateurs ont également approuvé le rapport d'activité 2021 du Parc national. L'engagement des équipes au quotidien a été souligné, malgré le contexte de crise sanitaire et de reconstruction post-Alex.

Les premières subventions de l'exercice 2021 ont aussi été attribuées : 9 associations ont été bénéficiaires d'une aide financière de l'établissement pour un montant total de subvention de 25 000 euros.

Deux commissions du CESC ont vu leur composition mise à jour avec l'ajout du comité régional ULM PACA au sein de la commission Tourisme-Activités de pleine nature-Culture et le retrait de l'Union départementale Consommation, Logement et Cadre de Vie 06, suite à sa dissolution, de la commission Education à l'environnement et au développement durable.

De plus et ce fut le point majeur de cette séance, la nouvelle convention de rattachement des Parcs nationaux à l'OFB, pour la période 2022-2026 a été approuvée. Elle sera donc prochainement signée par les directeurs de tous les Parcs et de l'OFB.

Construite à partir des enseignements tirés de la première période de rattachement, les points forts et les points faibles ayant été identifiés, le président et la directrice ont souligné la qualité du processus de négociation et les vraies avancées que représente cette nouvelle convention.

Ce point a été l'occasion pour le représentant du personnel de s'exprimer et de mentionner les points d'alerte des organisations syndicales sur ce sujet.

Enfin, un point d'actualité a clos la séance avec notamment une présentation de tous les avantages de la démarche de réduction de l'éclairage public et un point sur la situation de la peste porcine en France.